

INTITULE DU POSTE

ENSA BRETAGNE-2024-1775796-PROF HCA cat 1 n°1

**INTITULE LONG DU
POSTE**

Professeur·e / Histoire et cultures architecturales / Catégorie 1

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Versant :	Fonction publique de l'État
Corps :	PROFARCH
Catégorie :	A
Poste ouvert par concours	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03B – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2025

LOCALISATION DU POSTE

Région :	Bretagne
Département :	Ille-et-Vilaine
Adresse	44 boulevard de Chézy, 35064 RENNES

EMPLOYEUR *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement*

Sous tutelle du ministère de la Culture, l'ENSA Bretagne appartient au réseau des 20 écoles nationales d'architecture françaises. Située au centre de Rennes, elle accueille 600 étudiants, dont certains étrangers, répartis entre la Licence, le Master et le Doctorat, et 60 candidats à l'HMONP ; elle propose également des sessions de formation continue. L'admission se fait via Parcoursup, sans critère de filière de baccalauréat, ou par validation des acquis (env. 15/an). L'enseignement, dispensé par plus de 60 enseignants avec le concours de 35 agents, s'organise autour de cours théoriques et d'ateliers de projet couvrant l'ensemble des champs disciplinaires liés au métier d'architecte. Dans le programme pédagogique 2022-2028, le cycle Licence a pour objectif de délivrer un socle de compétences fondamentales ; le cycle Master, organisé en domaines d'études (DE), offre des ateliers de projet communs aux M1 et M2, des séminaires de savoirs et des approfondissements. En complément de ce cursus général, qui inclut des stages obligatoires et la possibilité d'une mobilité internationale, plusieurs spécialisations sont proposées : un cursus d'architecte-ingénieur avec l'INSA Rennes, dès la Licence ; et, avec l'Université Rennes 2, un Master en Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Immobilière (MOUI), une bi-diplomation Histoire, Théories, Critique de l'Architecture (HITCAR) et un parcours au sein de l'École Universitaire de Recherche "Approches créatives de l'espace public" (EUR-CAPS).

DESCRIPTIF DU SERVICE *présentation des activités scientifiques de l'école*

Le GRIEF (Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes) a vocation à regrouper les chercheurs titulaires de l'ENSAB et accueille des doctorants dans les écoles doctorales ALL et ESC. Les 23 chercheurs du GRIEF développent des recherches sur la pratique et la production architecturale d'un point de vue pluridisciplinaire. Les questions liées à la production de l'objet architectural, aux modélisations et à la conception numérique, au territoire ou à la politique des territoires, au paysage, aux questions sociales, environnementales et de développement durable y sont explorées.

Ces recherches sont organisées selon 4 pôles développant les thématiques suivantes : « Densité, réversibilité, espaces publics », « Matériaux biosourcés », « Socio-histoire des professions » et « Architecture et numérique ». Dans le cadre de ces pôles thématiques, le GRIEF favorise le développement de travaux liant projet et recherche. En outre, pour permettre des conditions optimales pour la recherche, la réponse collective à des appels à projets et le développement de partenariats régionaux, nationaux ou internationaux est encouragée.

Enfin, l'organisation de temps d'études communs (journées d'étude et colloques) et leur valorisation par des publications (Les Publications du GRIEF) permettent de partager les résultats des travaux de recherches.

DESRIPTIF DU POSTE *missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution*

Missions et activités principales

En Licence

L1-S1 : E122 : TD Les Promeneurs (24HeTD)

Ces TD associent une première initiation au projet, au dessin et à l'histoire de l'architecture, via un enseignement in situ. L'enseignant.e assure leur organisation (4 groupes d'env. 25 étudiants) et le suivi de l'un d'eux.

L2-S3 : E322 : Histoire 1750-1890 (24hCM soit 40Hetd)

Ce CM, concentré sur la France et l'Europe entre la fin de la période Moderne et les prémices du Mouvement Moderne, introduit aux idées, aux pensées théoriques et aux manifestations de l'architecture et de la ville.

L2-S4 : E421 : Histoire 1890-1950 (24hCM soit 40Hetd)

Ce CM explore la notion de modernité pour la France, l'Europe et le monde entre la fin du XIX^e siècle et la Seconde Guerre mondiale. Il croise l'analyse des formes, le rôle des acteurs et plus secondairement les questions de représentations et de réception.

Exercices collectifs :

L3-S5 Bilan de Licence et tutorat des stages L1-L2-M2 (24HeTD)

Accompagnement d'un groupe d'étudiants dans un exercice de bilan sur les acquis du premier cycle et de prospective sur la suite du parcours académique et professionnel. Suivi des stages.

L3-S6 : Initiation à la recherche (24HeTD)

Accompagnement d'un groupe d'étudiants dans un exercice d'initiation en coordination avec des collègues de l'ENSAB. L'étudiant y apprend les étapes de la méthodologie de la recherche par la constitution d'un dossier respectant les règles de l'écriture scientifique.

En Master

Séminaire

L'enseignant.e intégrera le DE « Instrumenter » de l'ENSAB qui, mêlant pratique et approches théoriques, s'inscrit dans le périmètre de l'art, de l'histoire et des techniques. Dans ce cadre, il-elle co-coordonnera le séminaire et l'encadrement des mémoires, avec les collègues référents. (S7/9 : 68Hetd et S8 : 44Hetd)

Approfondissement (12hCM et 24hTD soit 44Hetd)

Exploration d'une thématique liée aux recherches ou intérêts spécifiques de l'enseignant.e recruté.e (S7/9 ou S8).

En Doctorat

Suivi de travaux de doctorat et d'activités liées à la recherche en troisième cycle (12Hetd).

Le synopsis du programme pédagogique 2022-2028 est accessible ici :

<https://www.rennes.archi.fr/enseignement/programme-2/>

Autres tâches

L'enseignant.e participera au contrôle des connaissances, à la coordination pédagogique, aux réunions, aux jurys et, par ses obligations statutaires, aux entretiens primo-entrants, journées portes ouvertes, prérentrées et forums d'intersemestre. En tant que professeur.e, il-elle prendra des responsabilités dans les instances de l'école et ses différentes commissions pour notamment porter l'évolution du projet pédagogique de l'école.

L'enseignant.e devra participer au rayonnement de l'ENSAB par ses activités pédagogiques et de recherche, et favoriser des partenariats avec divers établissements et institutions de l'enseignement supérieur, professionnels ou associatifs, en Bretagne, en France et à l'étranger.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE *spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques*

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences requise pour le concours

L'enseignant-e devra justifier d'expériences confirmées dans l'enseignement de l'Histoire de l'architecture en licence, master et doctorat. Il est attendu une aptitude à construire un propos s'appuyant sur des connaissances transhistoriques et des transversalités disciplinaires, ainsi qu'une faculté à développer l'enseignement de 3^e cycle en contribuant à la vie du laboratoire. Il est attendu de l'enseignant une expérience et des compétences en termes de coordination d'équipe pédagogique afin de porter la coordination du champ HCA.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'enseignant-e intégrera, en master, le domaine d'étude (DE) « Instrumenter ».

Il/elle devra s'engager à intégrer le laboratoire Grief en tant que membre titulaire permanent. Il/elle participera en effet au développement d'une politique de site de la recherche pour l'école et pour le GRIEF, spécifiquement dans les champs histoire, histoire de l'art et histoire de l'architecture, afin de consolider un environnement de recherche en interne et par le biais de partenariats.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

Doctorat et HDR dans les champs de l'histoire de l'art, de l'histoire de l'architecture ou de l'architecture.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Autres informations

Postes ouverts par concours

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Bretagne

CANDIDATURE**Lien du site**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2025>

**Personne à contacter Autre
personne à contacter**

anne-marie.havard@rennes.archi.fr (contenu fiche de poste)
sandrine.quideau@rennes.archi.fr (aspects RH)